



Déclaration liminaire intersyndicale

Groupe de travail de vérification des barèmes du 23 mai 2019

Nous avons pris connaissance de la multiplication des arrestations de syndicalistes enseignants alors qu'ils manifestaient pour exprimer leurs revendications, par exemple le 9 mai à Nice ou le 11 mai à Paris.

Nous considérons cela comme inacceptable, car dérogeant gravement aux libertés syndicales.

Les arrestations arbitraires, les tentatives d'intimidation, les menaces de procédures disciplinaires, ne feront pas taire les syndicalistes qui combattent tous les jours pour l'amélioration des conditions de travail des personnels, d'ailleurs souvent mises à mal par les réformes.

Avec nos organisations syndicales, nous exigeons :

- Le maintien de notre liberté de manifester, de s'opposer et de revendiquer ;
- La levée de toutes les procédures judiciaires ou disciplinaires prises à l'encontre de nos collègues, militants syndicalistes, injustement accusés.

Aucune répression ne doit s'exercer vis-à-vis de tous ceux qui expriment leur opposition à la politique menée par un gouvernement.

*Les commissaires paritaires agrégés et certifiés de l'académie de Poitiers
des organisations syndicales CGT Educ'action, SGEN-CFDT, SNES-FSU, SNFOLC, SUD-Education*